

Conservée au centre de secours de Lesperon, 227 rue Jules Ferry 40260 LESPERON et appartenant à la commune de LESPERON.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire.

Bordeaux, le 14 JUIN 2023

~~Le Préfet de Région~~

Etienne GUYOT